

CONSIGNES

Transport de bagages

Version Rentrée 2018

Rémi décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte ou le vol des bagages qui auraient été déposés près des cars.

Les règles d'or pour vos bagages

- Indiquez lisiblement vos nom et adresse à l'intérieur et à l'extérieur de vos bagages. Il est conseillé d'apposer sur chacun d'eux un signe distinctif (autocollant, ruban...) pour les repérer plus facilement à l'arrivée.
- Ne transportez pas d'objet de valeur dans vos bagages en soute (ordinateur portable, tablette, appareil photo, bijoux...).
- Gardez vos traitements médicaux et ordonnances avec vous.
- Emballez soigneusement tout objet fragile.
- N'acceptez aucun bagage ou colis d'un tiers, quel qu'en soit le motif.
- Ne laissez jamais vos bagages sans surveillance, même un court instant, ils deviendraient suspects.
- Signalez au conducteur tout bagage ou colis abandonné.

Rémi ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol, en cas de non-respect des consignes ci-dessus.

Transport de bagages en soute

- Le transport de bagage en soute est gratuit.
- Il est possible d'y placer une poussette ou un vélo sous réserve de place disponible.
- Le poids de bagage par client ne doit pas dépasser 30 kg.

Rémi ne peut être tenue responsable en cas de dégradation des effets personnels des clients.

Transport de bagages à main

- Le transport de bagage à main est gratuit.
- Le poids de bagage par client ne doit pas dépasser 5 kg et doit être compatible avec le porte bagage.

Dédommagement

Pour un bagage en soute, la limite est fixée à 150 € sur présentation des justificatifs d'achat.

Pensez à faire une Check-list !